

## Interpellation intitulée « Musée Chaplin : toute une région attend ! »

Après avoir franchi de nombreux obstacles à la fois financiers et légaux, le projet de Musée Chaplin est prêt à démarrer. Une information du journal « Sonntag », relayée par l'agence télégraphique suisse et le site internet de 24 Heures nous apprenait dimanche que le projet était toutefois retardé en raison du retard pris par le Conseil d'Etat relatif à un prêt de 10 millions de francs du canton de Vaud. Selon Philippe Meylan, l'une des chevilles ouvrières du projet, interrogé par l'ats, « le processus a pris du retard en raison du décès du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud ».

Sans minimiser le travail effectué par les nos gouvernants, il faut se rappeler que dans notre système politique de concordance les élus changent, mais l'administration reste. L'administration agit sur le plan opérationnel et le gouvernement sur le plan stratégique. Or si, dans un dossier comme celui-ci, la portée politique n'est pas négligeable, on peine à croire qu'une vacance gouvernementale puisse retarder un projet dès lors que les services de l'Etat l'ont pris en main, sauf si elle estime qu'il n'est pas prioritaire.

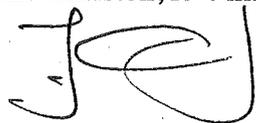
Or s'il est un projet attendu depuis longtemps et dont l'intérêt pour le tourisme vaudois et plus particulièrement de la Riviera, c'est bien celui-ci. Le retentissement de ce projet se mesurera à l'échelle internationale.

Or, sans ce prêt de l'Etat de Vaud, le projet - dont le budget total se monte à 55 millions - ne peut démarrer et le chantier est retardé d'autant.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. De quelle durée est le retard que l'on peut imputer à l'Etat de Vaud dans le traitement de ce dossier ?
2. Comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?
3. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'importance de ce dossier non seulement pour la Riviera, mais également pour l'ensemble du canton, compte tenu du fait que Charlie Chaplin est un artiste mondialement connu, universel à tout point de vue et qui touche toutes les générations sans aucune usure du temps ?
4. D'autres projets importants pour le canton ont-ils pris du retard en raison de cette vacance gouvernementale ? Si oui, lesquels et comment le Conseil d'Etat le justifie-t-il ?

Jérôme Christen, le 4 mars 2012



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 06 MARS 2012

Scanné le \_\_\_\_\_

11 INT 619

Développement pas souhaité